



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2026

N° C15_01_2026_07 - Ancienne déchèterie de Sainte Soline - Déclassement du domaine public

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	14	63	27

Pour : 63	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, LAMBIN Corinne, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LABROUSSE Christophe, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, POINAS Sylviane, RACINE Eric, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à BAUDON Christian), BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), PICHON Gilles (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à GIRAULT Anne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Ancienne déchèterie de Sainte Soline - Déclassement du domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, et notamment l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la fin du statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de la déchèterie de Sainte Soline,

Vu le projet de vente du site de l'ancienne déchèterie de Sainte Soline sise parcelle ZL 52 à la commune de Sainte Soline,

Considérant que la parcelle ZL 52 appartient à la Communauté de Communes Mellois en Poitou,

Considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public dans la mesure où le site de déchèterie a été fermé,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », la communauté de communes est propriétaire de l'ancienne déchèterie située sur la commune de Sainte Soline, sise La Rivière d'Asnières et et cadastrée ZL n°52.

Depuis l'arrêt d'exploitation de la déchèterie et sa fermeture, ce site n'est plus utilisé et a fait l'objet des procédures administratives et techniques nécessaires à sa fermeture.

En concertation avec la commune de Sainte Soline, il a été convenu la cession de la parcelle ZL 52 à la commune.

Afin de permettre la réaffectation et la valorisation locale du site, il est nécessaire de procéder au déclassement de la parcelle du domaine public et son incorporation dans le domaine privé de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DÉCIDER le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section ZL n°52 sise La Rivière d'Asnières à Sainte Soline,
- DÉCIDER l'incorporation de ces parcelles dans le domaine privé de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- AUTORISER le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président